

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 février 2020

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 2600)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL201

présenté par
M. Laabid

ARTICLE 13

I. – Substituer au mot :

« premier »

le mot :

« vingt-septième ».

II. – En conséquence, substituer au mot :

« sixième »

le mot :

« huitième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour but de permettre l'entrée en vigueur de la présente loi organique le vingt-septième jour du huitième mois suivant sa publication